

Châtillon Saint Jean : Mai 2022

Joyeuse Actus

Edition spéciale

Festivités

Animation : **le Plato Migrateur**, ce 14 mai 2022

Invitation à cheminer, esplanade de la salle des fêtes entre sensibilité et sensations
à partir de 17h00 :

Une animation interactive autour des odeurs (réservation obligatoire, places limitées), danse contemporaine, numéro de cirque vous seront proposés.

Dès 21h00 :

le trio GARDEN PARTIE clôturera la fin de soirée dans une ambiance musicale ciselée entre voix, claviers et batterie.

TARIF : 10€ et 6€ - OUVERTURE BILLETTERIE à 16H30.

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE

Vers « l'AURA et au-delà »

Le 16 avril, au stade Pompidou à Valence, les Damiers verts et blancs remportent le titre champion Drôme Ardèche. L'équipe Réserve qualifiée aussi pour la finale Drôme Ardèche, n'a malheureusement pas concrétisé le dimanche 24 avril à Varacieux.

Mais l'aventure ne s'arrête pas là ! Le R.C.C est en course pour la demi-finale du titre régional AURA samedi 30 avril contre la Côte St André au stade de St Marcellin et également pour les 16èmes de finale du championnat de France le dimanche 22 mai.

Toutes nos félicitations et : « Allez le R. C. Châtillon St Jean !! »

BUDGET 2022

Qu'est-ce que le budget primitif ? Comment cela fonctionne ?

Le budget primitif est préparé par le Maire et voté par le Conseil Municipal chaque année avant le 15 avril ou le 30 avril pour les années de renouvellement municipal.

C'est un acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile donnée. C'est un acte prévisionnel qui peut être ajusté en cours d'année.

Il est structuré en 2 parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces parties doit être présentée en équilibre : les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune (celles qui reviennent chaque année) par exemple en dépenses : dépenses de personnel, charges d'entretien, assurances, intérêts des emprunts...

En recettes : produits locaux (loyers, locations de salle), recettes fiscales (taxe foncière), dotations de l'Etat...

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières (ex. achat d'ordinateur, de logiciels, de mobilier) ou les travaux nouveaux (ex. rénovation église, voirie, aire de jeux, terrain multisports, lavoir...).

Les recettes d'investissement : subventions destinées aux financements des investissements, remboursement FCTVA, Taxes d'aménagement...

Et dans notre commune ?

Cette année, le budget a été voté lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2022.

Ce budget a été préparé dans un contexte budgétaire et économique particulièrement tendu. En effet, d'une part, de nombreuses dépenses supplémentaires doivent être financées à hauteur de 77 000 euros notamment à cause du coût de l'énergie qui a explosé ainsi que l'augmentation de cotisations comme celle au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et tous les autres accroissements liés à un contexte d'inflation. D'autre part, nous ne pouvons plus compter sur le maintien des dotations de l'Etat. En 5 ans, la baisse des dotations représente environ 47% et cette année nous devons pallier de nouveau à une baisse globale de l'ordre de 9000 €.

Cette baisse de dotations et l'augmentation constante des charges sont très préoccupantes pour les communes comme la nôtre, pour arriver à réaliser les dépenses et les investissements nécessaires.

Pour se faire, il a donc été primordial dans ce budget, de promouvoir une utilisation responsable des deniers publics sans porter atteinte à la qualité du service public. Pour se faire, des contrats de téléphonie, copieurs ont pu être rénégociés. D'autres négociations sont prévues cette année. Nous avons quand même fait le choix de maintenir l'ensemble des subventions versées à nos associations afin de leur assurer notre entier soutien. Elles restent un moteur indispensable de notre commune que nous ne voulons pas sacrifier.

C'est pourquoi aussi, après un maintien des taux d'imposition l'année dernière malgré déjà un contexte très défavorable, une hausse la plus limitée possible des taux d'imposition de la Taxe Foncière a été votée pour pouvoir continuer d'investir et construire notre commune de demain. Le taux de TFPB : 32,21 % porté à 34,14 % et le taux de TFNB : 56,25 % porté à 59,62 %. Le produit de cette augmentation est de l'ordre de 26807 €.

Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été souscrit depuis le début du mandat malgré les travaux de rénovation de l'Eglise et qu'il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt en 2022 alors que de nombreuses réalisations sont déjà actées. En effet, nous faisons le choix de la responsabilité et nous préférons continuer voire terminer de rembourser les emprunts en cours qui pèsent déjà lourdement sur le budget avant d'en envisager de nouveaux.

Cependant, une commune qui n'investit plus serait au final une commune qui se meurt. C'est pourquoi, nous continuons de construire l'avenir de notre commune et nous sommes fiers de pouvoir réaliser de nombreux projets :

- Les travaux de rénovation de l'Eglise se poursuivent et son inauguration pourra avoir lieu pour l'été.
- Les travaux de sécurisation des écoles sont en cours de réalisation.
- La réalisation d'une nouvelle aire de jeux est budgétée pour la fin de l'année.

Enfin, à cela s'ajoute un projet essentiel de notre feuille de route. Il s'agit du début de la réflexion sur la re-qualification de la traverse du cœur de village accompagnée du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE). Cette réflexion aura notamment pour objectifs :

- d'améliorer la sécurité des déplacements (piétons, cycles, véhicules) du centre-bourg autour des tronçons les plus dangereux, et d'élaborer un plan de déplacement (trafic externe et interne, sens unique/alternat/feux à questionner, trafic à dévier, etc.),
- d'organiser le stationnement dans une approche de qualité environnementale et paysagère,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'embellir le village,
- d'intégrer les réflexions en cours sur les projets communaux (opérations de logements, aménagement d'espaces publics, déplacement de l'arrêt de bus, enfouissement réseaux basse tension avec le SDED, arrivée de la fibre optique, mise en valeur du petit patrimoine - lavoir, etc.)

A l'issue de cette première étape mêlant l'ensemble des partenaires publics et privés de la commune, les premiers marchés publics pourront être passés afin d'élaborer le projet détaillé et les premiers travaux pourront démarrer fin 2023/2024.

Résultat : Présidentielles à Châtillon

1^{er} tour : 1017 inscrits, 850 votants, 839 exprimés, 16.42% d'abstention
Emmanuel MACRON : 222 voix (26.46%) - Marine LE PEN : 213 voix (25.39%)

2^{ème} tour : 1016 inscrits, 807 votants, 735 exprimés, 20.57% d'abstention
Emmanuel MACRON : 389 voix (52.93%) - Marine LE PEN : 346 voix (47.07%)

Alerte sécheresse



**RESTRICTION
D'EAU**
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

La liste des mesures, dans le détail :

- la mise en place des tours d'eau prévues pour l'irrigation agricole et des plans d'économies d'eau pour les entreprises consommatrices d'eau ;
- l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et sportifs de toute nature de 9 à 20 heures ;
- l'interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières...) et liées à la sécurité ;
- l'interdiction de remplir les piscines ;
- l'interdiction de remise à niveau des piscines entre 18 heures et 9 heures du matin ;
- l'interdiction de laver à l'eau les voiries, terrasses et façades ;
- la fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé.

Le respect de ces restrictions fera l'objet de contrôles renforcés par les services de l'État, annonce la préfecture. « L'implication de chacun, à cette période précoce de l'année, est indispensable pour préserver au maximum la ressource en eau » Mme la Préfète Elodie Degiovanni.

Dates à retenir : **Les 2 prochaines Brocantes à Châtillon**

Celle du Rugby, le 26 Juin et celle de la Musique, le 28 Aout 2022.

Venir flâner ou exposer, plus d'hésitation !!

On vous attend !

Rendez-vous à la rentrée pour toutes les nouvelles
et en attendant,

belle saison estivale